

Année universitaire 2018-2019

**MASTER**  
 Droit Economie et Gestion  
 Mention management  
 Parcours **Management des Services en Restauration et Hôtellerie Internationale**  
 Finalité professionnelle  
**Formation en alternance (M1 et M2)**

Cadre réglementaire : Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

<http://www.amue.fr/formation-vie-de-letudiant/metier/articles/article/arrete-relatif-au-diplome-national-de-master/>

**SEMESTRE 1 = 30 crédits**

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 <sup>ère</sup> session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 <sup>ème</sup> session : mode de prise en compte (1)
Analyse de l'environnement professionnel et réglementaire en hôtellerie et restauration	4	4	CT 100%	CT 100%
Théorie des organisations	5	5	CT 100%	CT 100%
Management de projet	4	4	CT 100%	CT 100%
Fondamentaux du marketing en hôtellerie et restauration	4	4	CT 100%	CT 100%
Revenue management	3	3	CT 100%	CT 100%
Outils de gestion et de communication	5	5	CT 100%	CT 100%
Business English (1)	5	5	CC 50%, CT 50%	CT 100%

**SEMESTRE 2 = 30 crédits**

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 <sup>ère</sup> session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 <sup>ème</sup> session : mode de prise en compte (1)
Comportement du consommateur	5	5	CT 100%	CT 100%
Gestion financière et contrôle	5	5	CT 100%	CT 100%
Gestion des ressources humaines et droit social	4	4	CT 100%	CT 100%
Projet professionnel	2	2	CT 100%	CT 100%
Mission en entreprise (rapport et soutenance d'alternance)	4	4	CT 100% (E et O)	
Business English (2)	4	4	CC 50%, CT 50%	CT 100%
Gestion des achats en restauration collective / dans les groupes de restauration	2,5	2,5	CT 100%	CT 100%
Direction des opérations en hôtellerie internationale	3,5	3,5	CT 100%	CT 100%

### SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1ère session : nature et poids des épreuves (CC, CT)	2ème session : mode de prise en compte (1)
Gestion de la relation client (CRM)	3	3	CT 100%	CT 100%
Etudes marketing	3	3	CT 100%	CT 100%
Stratégie approfondie	4	4	CT 100%	CT 100%
Gouvernance juridique d'un établissement hôtelier et de restauration	2	2	CT 100%	CT 100%
Management interculturel	3	3	CT 100%	CT 100%
Revenue Management	3	3	CT 100%	CT 100%
Contrôle financier	3	3	CT 100%	CT 100%
Jeu d'entreprise	2	2	CT 100%	CT 100%
Systèmes d'information en hôtellerie et restauration (PMS, CRS, etc.)	3	3	CT 100%	CT 100%
Business English (Case Studies and TOEIC) (a)	4	4	CC 50%, CT 50%	CT 100%

(a) En complément de la note d'examen terminal, l'obtention d'un score minimal de 750 pour l'examen TOEIC est obligatoire pour valider le semestre 3.

### SEMESTRE 4 = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1ère session : nature et poids des épreuves (E, O, CC, CT)	2ème session : mode de prise en compte (1)
Marketing digital	2	2	CT 100%	CT 100%
Entrepreneuriat et innovation	2	2	CT 100%	CT 100%
Mission internationale	5	5	CT 100% (E et O)	CT 100% E
Culture et économie du luxe	4	4	CT 100%	CT 100%
Management – Développement personnel	2	2	CT 100%	CT 100%
Etudes de cas transverses en posture managériale	5	5	CT 100%	CT 100%
Séminaire de recherche	3	3	CT 100%	CT 100%
Mémoire professionnel	5	5	CT 100% (E et O)	CT 100% E
Professionnalisation (note d'alternance)	1	1	CT 100%	
Projets tutorés	1	1	CT 100%	CT 100%

L'alternance est organisée sur les deux ans de Master selon le mode suivant : 1 semaine à l'université (du lundi au vendredi) et 2 à 3 semaines en entreprise selon le calendrier fixé en début d'année universitaire. (sauf exceptions).

La mission en entreprise se déroule sur les deux années, dès la signature du contrat d'alternance. Elle fait l'objet d'un suivi par un tuteur pédagogique de l'université et d'un maître d'apprentissage en entreprise.

La mission en entreprise est évaluée en M1 et en M2. En M1, elle est évaluée sur rédaction et soumission d'un rapport d'alternance et d'une soutenance orale de ce rapport, permettant de faire un retour d'expérience sur la première année d'apprentissage, en lien avec les enseignements de M1. L'évaluation intègre également une note, donnée par le tuteur en entreprise, visant à évaluer le comportement et les aptitudes et compétences professionnelles de l'étudiant. L'évaluation du rapport, celle de la soutenance orale et celle du tuteur d'entreprise comptent respectivement pour 50%, 25% et 25% de la note finale.

En M2, il est demandé aux étudiants de faire un mémoire professionnel qui traitera d'une problématique actuelle dans le champ du management des services en restauration et hôtellerie internationale, faisant appel à la fois à la

littérature et à leur mission en entreprise. Le mémoire professionnel fait l'objet également d'une soutenance orale.

Par ailleurs, en M2, la professionnalisation est évaluée conjointement par le maître d'apprentissage en entreprise et le tuteur pédagogique de l'université (chacun met une note comptant pour 50% de la note finale), visant à évaluer le comportement et les aptitudes et compétences professionnelles de l'étudiant.

**(1) Est-il prévu une 2<sup>ème</sup> session ? : OUI, sauf pour les UE rapport d'alternance (M1), projets tutorés, professionnalisation (M2)**

\*Est-elle accessible à tous les étudiants non admis ? : **OUI**

\*L'étudiant non admis est-il libre **de ne pas repasser tout ou partie** des UE et des EC **non validés** ? : **OUI**

\*Si oui, les notes et les résultats des UE et des EC qu'il choisit de ne pas repasser sont reconduits en 2<sup>ème</sup> session.

\*Lorsque l'étudiant se présente en 2<sup>ème</sup> session :

-La meilleure des 2 notes entre la 1<sup>ère</sup> session et la 2<sup>ème</sup> session est retenue : **NON**

-La note de la 2<sup>ème</sup> session annule et remplace la note de la 1<sup>ère</sup> session : **OUI**

**Traitement de l'absence à une épreuve d'examen :**

\*Absence injustifiée en 1<sup>ère</sup> session : **Défaillance**

\*Absence justifiée en 1<sup>ère</sup> session : **Défaillance**

\*Absence injustifiée en 2<sup>ème</sup> session : **Défaillance**

\*Absence justifiée en 2<sup>ème</sup> session : **Note = 0**

\* **En cas d'absence en contrôle continu : note de 0 sur 20 au contrôle continu.**

**Règles particulières :**

\*Existe-t-il des notes « seuil » pour la validation des semestres ? **OUI**. La note seuil est de 6/20 pour toutes les UE pour le M1 et le M2, sauf pour :

- le rapport d'alternance en M1 pour lequel la note seuil est de 10/20

- le mémoire professionnel et le rapport de la mission internationale en M2 pour lesquels la note seuil est de 10/20.

\*Existe-t-il un passage conditionnel en M2 ? : **NON**

\*Existe-t-il des critères de sélection pour le passage du M1 au M2 ? : **NON**

**Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise :**

Les 2 semestres de ce diplôme doivent avoir été validés : **OUI**

La moyenne du 1<sup>er</sup> semestre et du 2<sup>ème</sup> semestre de ce diplôme doit être au moins égale à 10/20 : **OUI**

Autres conditions (notes « seuil », nombre d'UE validées...) : La note seuil est de 6/20 pour toutes les UE du M1, sauf pour le rapport d'alternance pour lequel la note seuil est de 10/20.

**Mode d'obtention du diplôme de Master :**

Les 4 semestres de ce diplôme doivent avoir été validés : **OUI**

La moyenne des 4 semestres de ce diplôme doit être au moins égale à 10/20 : **OUI**

Le 3<sup>ème</sup> semestre et le 4<sup>ème</sup> semestre de ce diplôme doivent avoir été validés : **OUI**

La moyenne du 3<sup>ème</sup> semestre et du 4<sup>ème</sup> semestre de ce diplôme doit être au moins égale à 10/20 : **OUI**

Autres conditions (notes « seuil », nombre d'UE validées...) : La note seuil est de 6/20 pour toutes les UE pour le M1 et le M2, sauf pour le rapport d'alternance en M1 et le mémoire professionnel en M2 pour lesquels la note seuil est de 10/20.

**Y a-t-il compensation entre semestres ? : NON**

**Mode d'attribution de la mention du diplôme :**

\*Maîtrise : La mention attribuée résulte de la moyenne des 2 semestres : **OUI**

\*Master : -La mention attribuée résulte de la moyenne des 4 semestres : **NON**

-La mention attribuée résulte de la moyenne du 3<sup>ème</sup> semestre et du 4<sup>ème</sup> semestre : **OUI**

\*Y a-t-il prise en compte des notes des semestres accomplis :

-A l'étranger, dans le cadre des échanges internationaux ? : **NON**

-Dans un autre établissement français d'enseignement supérieur ? : **NON**

**Seuils des mentions attribuées :**

\*Mention « Passable » : 10/20 =< Note < 12/20

\*Mention « Assez Bien » : 12/20 =< Note < 14/20

\*Mention « Bien » : 14/20 =< Note < 16/20

\*Mention « Très Bien » : Note >= 16/20

**Redoublement**

\* en M1 : le redoublement des apprentis est soumis au code du travail en alternance.

\* en M2 : Le redoublement est soumis à l'avis du jury. Les décisions de refus sont motivées auprès des étudiants en faisant la demande.